

Département
HAUTE-VIENNE
Commune de
87800 JOURGNAC

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 087-218708105-20220707-202245-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 15
Présents 08
Votants..... 14
Pour 14 Contre : -
Abstention -

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/29**

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 juillet à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pascale FRUGIER, 1^{ère} Adjointe, M. Francis THOMASSON, Maire étant empêché.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2022.

Présents : Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOMILLOUX, Mme Cindy BERNARD.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Julien DAGRON), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à Mme Cindy BERNARD)

M. Gaëtan GOMILLOUX a été élu secrétaire.

OBJET : MARCHE FAUCHAGE DEBROUSSAILLAGE – AVENANT N°1

Madame la première adjointe rappelle au Conseil municipal qu'un marché concernant les travaux de fauchage-débroussaillage sur les voies communales a été signé en 2019 avec l'entreprise William ROUSSEAU, pour une durée de 3 ans.

En raison de la forte hausse du prix des carburants, Monsieur ROUSSEAU répercute cette augmentation sur le prix de ses prestations auprès des communes, par le biais d'un avenant au marché initial. Pour Jourgnac le nouveau tarif s'élève à 5 181,52 € H.T. soit une augmentation de 296,52 H.T. (355,82 € T.T.C.).

Le Conseil municipal unanime, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché « fauchage-débroussaillage » signé en 2019 ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du marché.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 7 juillet 2022
Au registre sont les signatures.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,

Marie-Pascale FRUGIER



Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : **27 JUIL. 2022**

Publication ou notification le :

27 JUIL. 2022